



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 15/06/22.

VIGILANCE JAUNE CANICULE

Dispositifs de gestion sanitaire dans le Cantal.

Météo France annonce une vague de chaleur qui devrait toucher une large partie du pays. Il s'agit d'une vague précoce et inédite de chaleur à cette période.

Le département du Cantal est placé en vigilance jaune canicule à compter du mercredi 15 juin 16 heures.

Dès la fin mai, la préfecture a réuni l'ensemble des services de l'Etat, l'ARS, le conseil départemental, la direction du centre hospitalier Henri Mondor, les associations de sécurité civile et d'aide aux personnes vulnérables et Météo France, pour rappeler les dispositions prévues et les dispositifs à activer afin d'assurer la protection des personnes les plus fragiles, notamment les personnes âgées isolées ou les personnes à la rue en cas de vague de chaleur.

Les recommandations sanitaires ont pu être largement diffusées que cela soit via les élus au travers d'une circulaire adressée aux maires et via la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations qui a informé les entreprises, ainsi que les organisations professionnelles, les organisations syndicales et les chambres consulaires.

De plus, durant cette période, la structure d'accueil portée par l'ANEF est ouverte tous les jours, 24h/24.

M. le préfet rappelle, notamment à destination des personnes fragiles, les **principaux conseils et gestes simples à adopter par tous pour se protéger des fortes chaleurs** :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71. 46. 23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11-21 heures en cas de canicule) ;
- Préférez les activités sans efforts aux heures les plus chaudes ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Si votre logement ne peut pas rester frais, passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée, salle rafraîchie...) ;
- Ne buvez pas d'alcool ;
- Mangez en quantité suffisante des plats légers et riches en eaux (fruits et légumes) ;
- Portez des vêtements légers amples et clairs et un chapeau en extérieur ;
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, surtout les plus fragiles.

Si vous avez des crampes, des maux de tête, des nausées ou une fatigue inhabituelle, mettez-vous dans un lieu frais, buvez, arrêtez toutes activités physiques, aspergez-vous d'eau et ventilez-vous si les signes surviennent après une exposition directe au soleil. Dans tous les cas, appelez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent plus d'une heure.

En cas d'urgence, appelez le 15 immédiatement.

Pour les travailleurs en extérieur, il est nécessaire de :

- Faire preuve de vigilance et veiller les uns sur les autres pour réagir rapidement en cas d'épuisement ou de déshydratation ;
- Protéger leur peau et leur tête du soleil ;
- Signaler un malaise ou coup de chaleur ;
- Mettre à disposition de l'eau potable à proximité des postes de travail ;
- Adapter les horaires de travail dans la mesure du possible

Tenez-vous informer de l'évolution de la situation sur les sites et comptes officiels :

- www.cantal.gouv.fr
- <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/cantal>

Plus d'informations sur :

- www.santepubliquefrance.fr/
- www.gouvernement.fr/actualite/les-precautions-a-prendre-pour-se-protger-des-fortes-chaleurs-au-travail
- <https://www.gouvernement.fr/actualite/les-gestes-simples-a-adopter-en-cas-de-fortes-chaleurs>

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71. 46. 23.14 / 04. 71. 46. 23.72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC